

DECISION N°170-2023

**Portant acceptation de reprise d'un véhicule à moteur par le concessionnaire MIDI
AUTO 27**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 12- 2020 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la proposition de reprise du concessionnaire MIDI AUTO 27 pour le véhicule
Peugeot BIPPER immatriculé DW-463-YB du 29 juin 2023.

DECIDE :

De valider la reprise du véhicule Peugeot BIPPER Fourgon immatriculé DW-463-YB par le
concessionnaire MIDI AUTO 27 – Route de Broglie – 27300 BERNAY, pour un montant fixé
à 5 000.00 €.